



Quota heures supplémentaires

Par **choubaka**, le **15/06/2013** à **17:19**

Bonjour,

Embauchée depuis décembre dans un hôtel j'ai un salaire fixe basé sur 169 h. Toutefois, j'ai réalisée 50 heures supplémentaires depuis le mois de janvier, celles-ci étant payables en fin d'année. Pour ne pas me les payer et me les enlever mon patron me demande exprès d'arriver 3/4 heure plus tard afin que je ne réalise pas mes 169 h dans le mois. Cette demande n'étant pas justifiée par l'activité, a-t-il le droit de me "prendre" mes heures supplémentaires comme ça?

Merci par avance de votre réponse.

Cordialement,

Par **P.M.**, le **15/06/2013** à **18:18**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir pour quelle raison et suivant quelle disposition d'un Accord collectif, les heures supplémentaires en plus de l'horaire de travail ne seraient payables qu'en fin d'année...

Par **choubaka**, le **21/06/2013** à **21:29**

il s'agit d'un contrat annuel

Par **P.M.**, le **21/06/2013** à **21:45**

Bonjour,

Vous ne répondez pas précisément à la question car je n'ai pas parlé de disposition contractuelle mais d'un Accord collectif et il est vraisemblable que c'est illégalement pratiqué...

Par **choubaka**, le **01/07/2013** à **16:44**

Nous avons pas la convention collective à disposition et il n'y a pas d'accord collectif à ma connaissance..

Que puis-je faire ? A qui dois-je le signaler?

Merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **01/07/2013** à **17:29**

Bonjour,

Il faudrait déjà que vous indiquiez l'intitulé exact de la Convention Collective applicable à défaut de son numéro même si c'est une obligation que l'employeur en tienne un exemplaire actualisé à la disposition des salariés pour consultation...

Déjà sur vos bulletin de paie, vous devriez avoir 151,67 h en heures normales et 17,33 h en heures supplémentaires pour arriver au salaire de base contractuel...